

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration  
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## Une décoration méritée

Dans la liste des décorations que nous trouvons aujourd'hui à l'Officiel, il en est une que nous relevons avec un plaisir tout particulier : celle de M. le Dr Legrain, médecin en chef des Asiles d'aliénés de la Seine, président de l'Union française antialcoolique.

Véritable apôtre de la Tempérance, M. le Dr Legrain travaille depuis plusieurs années, avec une rare énergie, à combattre cet épouvantable fléau : l'alcoolisme, dont on ne peut plus nier les tristes ravages.

Certes, la lutte entreprise par M. le Dr Legrain n'était pas une tâche facile et les obstacles nombreux qu'il a rencontrés sur sa route auraient découragé des caractères moins fortement trempés que le sien. Rien ne l'a rebuté ; aidé par des collaborateurs convaincus et dévoués, il a lutté sans trêve avec une persévérance qui trouve aujourd'hui sa récompense dans les résultats obtenus ; car si le Dr Legrain est décoré, l'U.F.A. obtient d'autre part un Grand Prix à l'Exposition.... malgré, peut-être, l'influence, trop souvent prépondérante, des grands distillateurs.

Ce résultat est réjouissant ; il est encourageant aussi, car il prouve que l'on comprend enfin, en haut lieu, l'importance de l'œuvre sociale humanitaire poursuivie par l'U.F.A. ; la circulaire fameuse du général Gallifet, qui supprime l'alcool dans l'armée, n'est-elle pas une éclatante consécration de la campagne d'abstinence des spiritueux inaugurée par l'U.F.A. ?

Pour ceux, trop nombreux encore, qui ignorent l'œuvre de l'U.F.A. nous dirons — d'après les renseignements fournis par le compte-rendu du VII<sup>e</sup> Congrès international antialcoolique — que cette société compte aujourd'hui, en France 812 sections et plus de 45.000 membres.

Elle a contribué à l'élaboration des programmes prescrivant l'enseignement antialcoolique dans les écoles de tous les degrés.

Plus de 300 groupes sont formés dans les maisons d'enseignement (lycées, collèges, écoles primaires) avec l'approbation des autorités.

Plus de cent inspecteurs prêtent un concours actif à l'œuvre.

Deux sections existent parmi les étudiants.

L'Union a complété les œuvres para- et post-scolaires en se mêlant aux patronages, associations d'anciens élèves, etc.

Presque tous les groupes comptent des autorités du monde enseignant.

L'émulation, l'appel à l'initiative libre de chacun ont produit une multitude de résultats inespérés.

Deux journaux mensuels, l'Alcool et l'Etoile-Bleue, donnent, tous les mois, aux sections et aux membres des renseignements précieux sur la marche de l'œuvre.

Mannels antialcooliques, scolaires et autres, tableaux, graphiques, affiches, volumes de nouvelles, tracts, images, almanachs, vues pour projections sont en grand nombre l'œuvre des membres de l'U.F.A.

La propagande par la parole a pris une extension énorme. Plus de 6.000 conférences

ont été données dans tous les milieux à la ville et à la campagne, en particulier dans les milieux scolaires, dans les hôpitaux et les prisons.

Enfin, à Paris, dans certains centres ouvriers et dans de nombreux ports de mer on a créé des restaurants, cercles et roulettes de tempérance : des maisons du marin ; des maisons du soldat ; l'assistance par le travail et l'assistance morale pour les familles de buveurs, etc.

Telles sont les principales créations rangées sous l'insigne de l'U.F.A., l'Etoile Bleue, et qui font honneur à l'esprit de charité et au dévouement patriotique des diverses sociétés confédérées.

L'œuvre de l'U.F.A. dont nous donnons ici un bien faible aperçu, représente, en même temps que l'effort le plus sérieux et le plus fructueux qui ait jamais été fait en France dans la lutte contre l'alcoolisme, un bel exemple de ce que peut une ligue dont les principes sont clairs, facilement compréhensibles, et qui base son action sur la collaboration simultanée de chacun. L'indépendance dans l'Union, telle est la formule de l'U.F.A., être impersonnel dont le centre, la tête est partout où se rencontre une individualité décidée à agir et à payer de sa personne.

L'U.F.A. est responsable de l'agitation antialcoolique dont la France est maintenant le siège parce que ses émissaires, gens de volonté et d'énergie sont partout. Elle a suscité, grâce à cela, la formation d'autres sociétés locales, à base de simple modération, timide essai de gens qui, inhabiles encore au sacrifice individuel, ont pourtant compris qu'il fallait faire quelque chose contre le mal.

On le voit, l'œuvre de l'U.F.A. est admirable et si l'on songe que tout cela a été obtenu en 5 années, (l'Union a été fondée en avril 1895) on est en droit d'espérer que le moment n'est pas loin où — comme le disait le Dr Legrain au VII<sup>e</sup> Congrès international contre l'usage des boissons alcooliques — « l'on n'aura plus besoin de rompre des lances pour faire concevoir que s'abstenir d'alcool n'est, à tout prendre, qu'un acte de simple logique. L'abstiné n'est pas un ridicule ascète, c'est tout simplement un homme qui refuse de s'empoisonner. »

Aucune croix n'était mieux méritée que celle de M. le Dr Legrain ; aucune œuvre ne justifiait mieux la faveur du jury que celle de l'U.F.A.

Nous adressons à M. le Dr Legrain et à ses collaborateurs l'expression de nos plus chaleureuses félicitations. A. C.

## COLÈRE

M. de Cassagnac est fort en colère. Cela lui arrive tous les jours, ainsi qu'il convient à un bon chrétien qui ne serait pas content de sa journée s'il ne taillait quotidiennement beaucoup de besogne à son confesseur.

M. de Cassagnac est très sévère pour les autres, ce qui prouve combien il est vertueux. Il nous disait hier sa fureur contre une Ré-

publique qui réserve quelques-unes de ses faveurs à des républicains.

Cette monstruosité lui semble si forte qu'il en ajoute plusieurs épithètes au chapelet qu'il débite contre elle depuis trente ans.

« Ignoble, mangeoire, auge, république de proxénètes, desaoûlards, de gueulards, de mouchards, etc., etc. »

Ah ! n'est ce pas, que ce langage fleure bien l'homme du monde, celui qui fréquente les gens « bien » et le représentant des vieilles traditions. Il n'y a décidément que « l'Ecole avec Dieu » et une solide éducation religieuse pour vous apprendre ainsi les belles manières.

Mais le motif de cette rage contre la République ? D'abord parce que c'est la République (oh ! si peu encore !) dont il annonce chaque jour l'étranglement et qui chaque jour lui fait la farce de vivre encore. Ensuite parce que cette gueuse a des vellités de refuser désormais aux amis de M. de Cassagnac, qui l'insultent et la veulent tuer, les places, les décorations, pour les donner à ceux qui l'aiment et la défendent.

Cette atteinte à la liberté lui paraît intolérable.

Nous ne désirons nullement voir la République mériter l'amitié et la bénédiction de M. de Cassagnac. Nous redouterions beaucoup pour elle et cet excès d'honneur et cette indignité.

Mais que diable, ça n'est vraiment pas une raison, parce qu'il n'a pas pu l'avaler d'un seul coup pour qu'elle se laisse manger en détail et paye elle-même les places au banquet. S'il trouve le morceau si détestable il n'a qu'à ne point y goûter.

S'asseoir de force à un dîner, pour se plaindre très-haut du service et cracher sur les plats, c'est une attitude fort peu logique, en même temps que fort mal polie.

Laissez-là, M. de Cassagnac, « cette poison de République » que nul ne songe à vous faire avaler contre votre gré et dites-nous plutôt pourquoi vos amis qui pensent d'elle tant de mal s'obstinent si fort à lui réclamer des places, de l'argent, ou des croix.

E. LAPORTE.

## ACTUALITÉS

Les journaux nous ont appris, il y a quelques jours, que le directeur d'un grand journal américain avait offert à lord Roberts 100.000 livres sterling, soit 500.000 dollars ou 2.500.000 francs, pour écrire le récit de sa campagne au Transvaal. Lord Roberts, duc de Kandahar, aurait accepté cette proposition. Il n'est pas désagréable, en effet, de recevoir la forte somme pour célébrer sur le mode majeur sa propre gloire, et, s'il avait refusé, le général anglais n'aurait pas été de son pays.

N'empêche que le journaliste américain me fait l'effet, dans l'espèce, d'un délicieux ironiste, et que lord Roberts, lui, paraît un peu présomptueux. Car enfin, on n'écrit l'histoire d'une guerre que quand elle est finie, ce qui n'est pas le cas ; et l'on a le droit de se demander si lord Roberts, qui a plus de soixante-dix ans, vivra assez pour voir le terme de ces campagnes si difficiles, ou du moins, au train dont vont les choses, pour avoir le temps d'en narrer la relation.

Mais j'admets pour un instant que les Anglais aient réalisé leurs plans, et que dans quelques mois ils doivent être maîtres de l'Orange et du Transvaal, après avoir détruit ou capturé les derniers défenseurs de l'indépendance des deux Républiques. Je propose alors, pour le récit des opérations de guerre qui se sont succédé jusqu'à présent,

le canevas suivant, que pourrait développer lord Roberts, dans son travail historique.

« 1<sup>re</sup> Période. — Les Boers prennent l'offensive partout, au Natal comme au Cap ; ils bloquent étroitement trois places ; Methuen et Buller se font battre à plate couture dans toutes leurs rencontres. Je ne suis pas encore arrivé : tout va mal.

« 2<sup>e</sup> Période. — J'arrive, tout va marcher. J'ai plus de 200.000 hommes, autant de combattants qu'il y a de population dans l'Orange et le Transvaal, y compris les vieillards, les femmes et les enfants. Je me mets immédiatement en campagne pour débloquent, non pas Ladysmith aux abois, mais Kimberley dont les murs enferment la précieuse personne de Cecil Rhodes, l'âme damnée de Chamberlain ; aidé de 45.000 hommes et de 70 pièces d'artillerie, je m'empare des 4.500 burghers de Cronje et de 9 canons ; Ladysmith et Mafeking sont débloquentes ; les Boers battent en retraite partout : tout va bien.

« 3<sup>e</sup> Période. — Je suis maître de Bloemfontein, de Johannesburg, de Prétoria. L'armée boer n'existe plus ; elle est écrasée, démoralisée, dispersée ; les vaincus rendent leurs fusils et leurs chevaux ; l'Etat d'Orange est annexé ; la guerre est virtuellement terminée... Mais je ne sais comment cela se fait, à chaque instant mes communications par voie ferrée ou par télégraphe sont coupées ; j'ai beaucoup de difficultés à me ravitailler ; de petits échecs m'enlèvent ici quelques centaines d'hommes, là quelques canons ; et je perds l'un dans l'autre 2.000 hommes par semaine, depuis près de deux mois. C'est incompréhensible.

« 4<sup>e</sup> Période. — ... Ici il faut attendre les événements, dont la marche ne se précipite guère. Je crois d'ailleurs que lord Roberts veut ajouter quelques exploits à ceux que je viens d'énumérer. Il trouve sans doute que tout cela ne ferait pas assez de copie pour le journal américain ; et s'il estime que, moyennant 2.500.000 francs, l'éditeur n'en aurait pas encore pour son argent, je suis tout à fait de son avis. P. B.

## Au Transvaal

### Un désastre anglais

Suivant des informations de source boer, Delarey a effectué sa jonction avec de Wett. Celui-ci a battu les troupes anglaises et a capturé 4.000 Anglais et sept canons.

D'autre part, une dépêche de même jour, venant de Prétoria, annonce que le général de Wett a fait son apparition, hier, au nord du commando Neck qui est occupé par Baden Powell. Un parlementaire boer a été envoyé au général anglais pour lui demander de se rendre. Baden-Powell a répondu en demandant quelles conditions de Wett serait prêt à accorder.

Il est vraisemblable que ces deux télégrammes se rapportent à un même événement.

### Proclamation de Lord Roberts

Lord Roberts a lancé une proclamation annulant toutes les précédentes et prescrivant les mesures les plus rigoureuses contre les personnes qui auront violé le serment de neutralité ou qui, habitant des districts occupés par les Anglais, n'ont pas prêté serment.

## INFORMATIONS

### Procès de presse

M. Urbain Gohier, rédacteur à l'Aurore



annonce qu'il est poursuivi par le ministre de la guerre, en raison d'un article : « Trop de larbins » paru dans l'Aurore du 13 juillet, et reproduit par le Journal le Peuple de Lyon, le 15.

**Terrible accident**

Samedi soir, pendant qu'avait lieu la fête nautique donnée sur la Seine, un accident épouvantable s'est produit à la passerelle jetée par dessus le boulevard de la Tour-Manbeuge, et qui fait communiquer l'Esplanade des Invalides avec le quai d'Orsay.

Pour mieux voir la fête nautique, une foule énorme avait envahi cette passerelle : mais tout d'un coup, par suite d'une formidable bousculade, une partie de la balustrade de la passerelle céda et plus de 50 personnes furent précipitées dans le vide d'une hauteur de 4 mètres.

Ce fut une panique générale. Il y a eu 3 morts et plus de trente blessés.

**Tué par les guêpes**

Un cultivateur de Salon-la-Tour (Corrèze) nommé Antoine Couturon, ayant détruit un guêpier en labourant, a été assailli et piqué à un tel point par les guêpes qu'il s'est affaibli et n'a pas tardé à succomber.

Antoine Couturon était père de sept enfants.

**CHRONIQUE LOCALE**

**CONSEIL GÉNÉRAL**

Session d'août

Séance du lundi 20 août

La séance est ouverte à 4 h. 1/2 sous la présidence de M. Marcenac, doyen d'âge, assisté de M. Talou, le plus jeune conseiller général.

Etaient présents : MM. Relhié, Delport, Rey, Pradines, Marcenac, Cassaignes, Talou, Duphénieux, Longpuech, Vival, Lapparra, Pauliac, Delpon, Linol, Lachièze, Iscard, Cocula, Malvy, de Verninac.

Excusés MM. Peyrichou, Fabre, de Lamaze, Calmon-Maison, Daffas.

M. Marcenac invite l'assemblée à élire son bureau. Votants 19 : sont successivement élus :

Président :	M. de Verninac,	17 voix.
Vice-président :	M. Rey,	16 —
	M. Vival,	16 —
Secrétaires :	M. Talou,	16 —
	M. Delport	15 —

M. Marcenac invite les élus à prendre place au bureau.

M. de Verninac prononce les paroles suivantes :

Mes chers Collègues,

La confiance toujours plus grande que vous me témoignez chaque année me rend infiniment difficile de formuler l'expression de ma reconnaissance. Je préfère vous dire tout simplement merci et vous affirmer une fois de plus que vous pouvez compter sur tout mon zèle et toute mon impartialité.

En ouvrant cette session, je crois que je serai l'interprète de tous ici en priant M. le Préfet d'adresser, par la voie du Gouvernement, à une Nation voisine et amie, l'expression de l'horreur que nous a causée à tous l'attentat abominable qui l'a privée de son souverain.

Je crois que je serai encore votre interprète en priant également M. le Préfet de transmettre par la même voie nos félicitations et l'expression de notre sympathie à l'hôte princier qui vient d'échapper, à Paris même, à une tentative criminelle.

Messieurs, La Fête du Travail s'avance, elle va finir : le triomphe de l'Exposition est aujourd'hui connu de tous, la France a tenu son rang hautement et chacun a pu admirer ses travaux. Au mois d'avril, nous envoyions notre souvenir affectueux et nos encouragements aux ouvriers qui étaient les artisans mêmes du succès que nous espérons ; aujourd'hui, nous pouvons envoyer nos félicitations à tous ceux qui ont collaboré à cette grande œuvre.

Mais, si la France a donné un grand exemple à la fin de ce siècle, il lui en reste un autre à donner. Après avoir fait la fête du Travail, il lui appartient de donner l'exemple des réformes démocratiques. Je crois que le Conseil Général s'est assez souvent prononcé sur ce qu'il entend par ses réformes. Le Gouvernement aujourd'hui libéré de cette triste affaire qui a laissé de si mauvais souvenirs qui heureusement se dissipent, et des soins qu'exigeait de lui l'Exposition, saura prendre l'initiative de ces réformes et les faire aboutir. Le Parlement, qui ne lui a pas ménagé ses témoignages de confiance, le suivra certainement dans cette voie et c'est alors qu'il aura véritablement et sans contestation, mérité le beau nom de Gouvernement de défense républicaine ; c'est par là surtout qu'il couronnera cette œuvre de défense et la rendra définitive.

Messieurs, une bonne nouvelle nous est arrivée hier et bien qu'elle ne soit pas encore officielle, nous avons, je pense le droit d'y croire, c'est la nouvelle de la délivrance des représentants de l'Europe et particulièrement du représentant de la France enfermés à Pékin. Espérons que l'expédition qui se prépare n'aura plus au même degré sa raison d'être et que le Gouvernement, tout en sauvegardant avec fermeté les intérêts et surtout la dignité de la France, saura épargner au pays des sacrifices qui seraient infiniment lourds.

Maintenant, Messieurs, avant de nous mettre au travail, je remercie notre vénérable Doyen d'âge et je vous invite à commencer la session.

M. Vival pose une question au préfet, au sujet du rachat du pont de Cajarc.

M. Vival trouve que les pourparlers s'éternisent et que le Conseil général va être dans l'impossibilité de se prononcer à la présente session.

M. le préfet dit que la commission n'a pu se réunir encore par suite de la maladie de M. Schmidt représentant de la Compagnie fermière. Mais à la date du 19 il a convoqué à nouveau les experts pour le jeudi 23. Il espère que cette commission pourra dès vendredi soumettre son rapport à l'assemblée départementale.

M. Vival demande dans le cas contraire une réunion extraordinaire du conseil pour le mois de septembre afin que cette question soit tranchée avant le 1<sup>er</sup> janvier.

M. le préfet répondra à la prochaine séance après avoir fait pressentir M. Daynard, l'un des 3 experts.

M. Duphénieux approuve pleinement les réclamations de M. Vival.

M. le président donne connaissance des deux vœux suivants déposés par MM. Vival, Pauliac, de Verninac et Longpuech.

1<sup>o</sup> : Les soussignés,

Considérant que la création d'une école mixte interdépartementale à Laval-de-Cère s'impose chaque jour de plus en plus,

Émettent le vœu formel que cette création demandée par les conseils municipaux de Gagnac et de Cahus puisse être opérée avant le mois d'octobre 1900, c'est-à-dire avant la rentrée des écoles.

2<sup>o</sup> Les usiniers considérant qu'un poste de facteur-receveur est demandé depuis longtemps par le Conseil municipal de Feycelles, que cette création est de toute utilité,

Émettent le vœu qu'un poste de facteur-receveur soit créé à la Madeleine, commune de Feycelles.

Les deux vœux sont adoptés.

M. Cassaignes dépose un vœu demandant la création d'un sénatorium dans le Lot pour les tuberculeux pauvres.

Renvoyé à la Commission M. Vival propose la journée de mardi à la réunion des commissions pour l'étude plus rapide des dossiers qui sont soumis au Conseil et de remettre la prochaine séance à mercredi.

Après discussion, cette proposition est adoptée.

On renvoie à la commission des travaux publics un vœu de M. Marcenac tendant à obtenir l'élargissement de la traverse de St-Vincent sur Lot.

M. Duphénieux propose qu'il y ait deux séances mercredi, une le matin, l'autre le soir. Repoussé la séance est levée à 6 heures.

**Conseil municipal**

Le Conseil municipal s'est réuni samedi soir à 8 heures 1/2, sous la présidence de M. Costes, maire.

Etaient absents : MM. Delport, Delbru, d'Armagnac, Ausset, Rous, Mazières, Vinel, Tassart, Cloup, Combarieu.

MM. Delport et d'Armagnac se sont faits excuser par lettre.

M. Rouffé est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

On procède d'abord à la nomination des commissions des finances et des travaux publics. Les membres des commissions précédentes sont maintenus.

Les dépenses imprévues, depuis le 10 juin dernier, ordonnancées par le maire, s'élevant à 184 fr. 55, sont approuvées.

MM. Delpuch et Soulié sont désignés pour faire partie de la commission chargée de la confection des listes consulaires.

M. le maire donne lecture d'une lettre de M. le directeur des postes, relative au repos des employés des guichets postaux.

M. le directeur demande que le Conseil décide la fermeture des guichets postaux à midi, les dimanches et jours fériés, au lieu de 4 heures.

MM. Périé, Combelles, s'opposent à cette mesure.

Que l'on augmente le personnel d'un employé de plus, si l'on veut, dit M. Périé, mais que le service soit toujours assuré.

M. Brunies, répond que le personnel même augmenté, les employés n'auront jamais une demi-journée de repos par semaine. Il soutient la proposition du directeur des postes.

M. Périé demande le renvoi de cette proposition à la commission. Rejeté.

Par 15 voix contre 2, (MM. Périé, Combelles), le Conseil approuve la fermeture des guichets postaux.

Toutefois, les guichets télégraphiques seront ouverts comme à l'ordinaire.

M. Rossignol demande de nouveau que le terrain situé devant sa maison, quai Cavaignac, lui soit vendu. — Renvoyé à la commission des travaux publics.

M<sup>me</sup> veuve Bourdiol demande au Conseil d'accorder une bourse ou une fraction de bourse à son fils, pour frais d'études à l'Institut industriel de Lille, le prix de la pension s'élevant à 1.200 francs. — Renvoyé à la commission des finances.

M. Trubert a envoyé à M. le maire une lettre, dans laquelle il demande que le règlement concernant le niveau des eaux du Lot soit observé. — Renvoyé à la commission des travaux publics.

M. Terrat, genre Cubaynes, demande au Conseil de lui faire connaître si la ville a l'intention de régler à l'amiable le paiement du terrain qu'il perdra par suite de l'alignement qu'on lui impose, sur le quai Cavaignac. — Renvoyé à la commission des travaux publics.

L'ordre du jour appelle ensuite la question importante du Pont-Neuf.

L'ancien cahier des charges, relatif aux droits des places expirant en décembre prochain, est approuvé à l'unanimité.

Au sujet des délégations ouvrières à l'Exposition, le maire rappelle qu'avec les 500 fr. votés par le Conseil et les 800 fr. accordés par l'Etat, neuf délégués peuvent être désignés. Sur sa proposition, les délégués désignés par les ouvriers seront les délégués du Conseil municipal.

Cette somme de 1.300 francs sera répartie entre neuf délégués.

M. le maire propose d'émettre le vœu que la compagnie d'Orléans applique à la gare de Cahors le tarif réduit, pour transport de primeurs, dont jouissent les gares de Montauban, Moissac et Agen.

M. Cayla demande que le Conseil général soit saisi de ce vœu, et MM. Brunies et Fournié demandent à leur tour que la chambre de commerce émette un vœu dans ce sens. — Adopté à l'unanimité.

La séance est levée à neuf heures un quart.

**RECONSTRUCTION DU PONT-NEUF**

Voici l'exposé de la question fait par M. le Maire de Cahors, à la dernière séance du conseil municipal :

Vous n'ignorez pas, messieurs, que dans sa séance du 20 août 1897, le Conseil général a classé en 3<sup>e</sup> rang la construction du Pont Neuf.

Afin d'avancer de quelques années l'exécution de cet ouvrage, vous avez pris, le 19 août 1899, une délibération par laquelle, tout en renouvelant la demande d'inscription de projet de reconstruction du Pont Neuf, à vos prochains programmes des travaux subventionnés, vous offriez au Conseil général de faire l'avance jusqu'en 1905, de la part contributive du département.

Cette délibération a été soumise à l'Assemblée départementale, qui a adopté dans sa session d'avril dernier la résolution suivante :

« Le Conseil général accepte l'engagement pris ou à prendre par la ville de Cahors de faire l'avance du coût de la réfection du pont de Cabessut et s'engage lui-même à reverser à la caisse municipale, à partir de 1905, sans intérêt et en deux annuités, la part contributive du département dans ladite réfection, ainsi que les subventions qui seraient données par l'Etat pour cet objet. »

A la suite d'une observation de M. Vival, M. le président propose d'ajouter à cette rédaction ce qui suit :

« Faute par le Conseil municipal de Cahors, d'accepter avant le mois d'août prochain les conditions ci-dessus, la présente délibération serait annulée de plein droit. »

Ainsi, le Conseil général, par cette résolution accepte bien l'offre que vous lui faites, mais sous réserve qu'elle sera étendue à la subvention de l'Etat, c'est-à-dire que la ville de Cahors ferait l'avance, jusqu'en 1905, et des 28,400 fr. du département et de la quote-part incombant à l'Etat.

Avant de vous soumettre cette décision qui vous imposerait encore de nouveaux sacrifices, étant donné l'état de nos finances, il était indispensable de s'assurer que l'Etat serait en mesure de verser en 1905, la subvention afférente aux travaux du Pont-Neuf.

Le Conseil général a bien pris, en effet, l'engagement de rembourser à la date sus-indiquée les 28,400 fr. représentant sa part contributive, mais en ce qui concerne la subvention de l'Etat, il s'est borné à déclarer qu'il verserait dans la caisse municipale les sommes qui seraient allouées par l'Etat, en sorte que si ce dernier ne pouvait accorder aucune subvention à cette époque, les avances faites par la ville ne leur seraient pas remboursées.

A cet effet, des démarches ont été faites auprès de l'administration supérieure par MM. Delport, Rey, de Verninac, pour s'assurer que la subvention qu'on nous demandait d'avancer pourrait nous être remboursée à l'époque fixée par le Conseil général.

Or, des explications qui nous ont été fournies, il résulte que si la ville de Cahors faisait actuellement cette avance, elle ne pourrait pas lui être remboursée. On a déclaré en effet, qu'aux termes de la loi du 12 mars 1880 et des règlements qui ont été pris pour l'exécution de cette loi, les subventions de l'Etat ne peuvent être accordées que pour des travaux inscrits au programme de l'année pour laquelle les subventions sont allouées, et qu'il n'est point possible d'appliquer une subvention à des travaux déjà exécutés.

Ainsi donc, Messieurs, quelque intérêt qui

s'attache à ce que le Pont-Neuf soit reconstruit le plutôt possible, quelque désir que nous ayons de gagner 3 ou 4 années sur le terme fixé par le Conseil général pour l'exécution de ces travaux que les populations intéressées attendent avec une si légitime impatience, nous nous trouvons dans l'impossibilité matérielle, légale, d'adhérer à la résolution de l'assemblée départementale.

L'acceptation de cette résolution équivaldrait pour la ville de Cahors à prendre à sa charge la totalité de la dépense, à l'exception de la quote-part du département qui représente à peine le dixième de cette dépense, et je ne pense pas qu'il ait jamais été dans l'intention du Conseil général de nous imposer une semblable obligation qui serait contraire à tout principe d'équité et qui serait du reste au-dessus de nos forces.

Nous ne pouvons donc qu'insister auprès du Conseil général pour qu'il veuille bien accepter la proposition contenue dans notre délibération du 19 août 1899, c'est-à-dire moyennant l'avance jusqu'en 1905 faite par la ville de Cahors de la part contributive du département, inscrire le projet de construction du Pont-Neuf, au programme de 1901 ou de 1902.

J'ose espérer que le Conseil général, tenant compte de ce que la commune de Cahors, qui contribue chaque année pour une très large part dans les dépenses de construction des chemins vicinaux, n'a pas bénéficié jusqu'à ce jour des avantages de la loi du 12 mars 1880, nous donnera satisfaction.

Dans le cas où contrairement à ces prévisions, le Conseil général n'accueillerait pas notre demande, nous n'aurions à attendre que la date fixée par lui-même, c'est-à-dire 1905 pour l'exécution de ces travaux.

Telle est Messieurs, la délibération que j'ai l'honneur de vous proposer de prendre au sujet de la résolution du Conseil général en date du 19 avril 1900.

A l'unanimité après délibération, le conseil municipal accepte la proposition de M. le maire qui demeure chargé de prendre les mesures nécessaires, afin d'en saisir l'assemblée départementale dans sa session d'août.

**Mines**

M. Teyssonnières, contrôleur des mines du département du Lot, est élevé à la 3<sup>e</sup> classe de son grade.

Nous sommes heureux d'applaudir à cet avancement mérité et d'adresser à notre ami nos bien sincères félicitations, auxquelles, nous sommes certain, se joindront celles des nombreux amis que compte à Cahors, l'excellent fonctionnaire, le ferme républicain M. Teyssonnières.

**Légion d'honneur**

Par décret du 11 août, notre compatriote M. Gustave Larroumet, secrétaire général de l'académie des beaux arts, est nommé commandeur de la Légion d'honneur.

**De l'Eternelle Jeunesse**

A la distribution des prix du lycée de Niort, M. Le Bret, ancien professeur de philosophie au lycée Gambetta, qui a laissé dans notre ville tant d'amis et d'admirateurs, a prononcé le discours d'usage.

Dans une langue à la fois philosophique et poétique où la splendeur des mots rehausse encore la richesse des idées, il a exalté la vraie jeunesse, la jeunesse du cœur, sur laquelle les années n'ont aucune prise.

Aussi, nous sommes heureux, de pouvoir offrir à nos lecteurs, amis du Maître dont la parole était si goûtée, ce magnifique discours sur « l'Eternelle Jeunesse. »

**Jeunes Gens,**

C'est assez la coutume, dans les distributions de prix où l'on récompense le mérite, de vous féliciter de votre jeunesse comme d'une aubaine. Ainsi votre perfection la plus chère, votre couronne la plus radieuse échapperait à la loi souveraine du devoir, de la bonne volonté. Mais c'est un sophisme paresseux, singulière préface, on en conviendra, pour la Fête du Travail, que de considérer comme des chances certaines ou des nécessités inéluctables les bienfaits aléatoires, les conséquences mystérieuses encore qui peuvent se déduire de vos seize ou dix-sept ans. La jeunesse n'est pas un don magnifique, une grâce prévenante, ou l'issue fatale et glorieuse du cours naturel des choses, du jeu mécanique des années. La vraie jeunesse est une victoire comme l'évidence et la vertu.

Vous m'objecterez peut-être, selon le tour habituel de vos esprits, que la jeunesse est un axiome, une vérité géométrique, un fait irrésistible. Mais Leibnitz souhaitait qu'on s'appliquât à démontrer même les axiomes ; les vieux droits féodaux de la géométrie, nécessité, certitude, universalité, ont été sacrifiés par d'émittants mathématiciens dans une récente nuit du 4 Août ; quant aux faits, il n'est pas de réalité plus fragile, d'existence plus précaire. Ce ne sont pas des philosophes, mais des savants, qui ont considéré les faits les plus matériels et les plus tangibles comme des abstractions, des points de vue, des symboles, voire des hyperboles. Dans la science, à l'inverse de la politique, le fait d'hier est souvent l'utopie de demain.



D'ailleurs le prétendu fait d'être jeune manifeste une complexité troublante, une fluidité difficilement saisissable. A quel âge convient-il de le rapporter ? Dans quelles limites se laissera-t-il enclorre et circonscire ? Hippocrate déclare qu'on n'est en possession de sa jeunesse qu'à 35 ans. Vous n'ignorez pas qu'un jeune maître en peinture dépasse la quarantaine, et la cinquantaine en musique, art plus compliqué. Vous savez encore mieux que notre siècle s'honore d'une pleiade exceptionnelle de grands philosophes qui ont atteint ou dépassé 80 ans, et dont l'indéfectible énergie intellectuelle s'est avec l'âge assouplie et comme humanisée. C'est aussi sur la neige ardente de ses cheveux blancs qu'il a recueilli les aurores les plus inspiratrices pour les convertir en clairvoyantes tendresses, en pitiés suprêmes le songeur héroïque qui domine tous les temps du front et du génie : Victor Hugo.

Considérez donc, mes chers amis, que vous n'êtes pas totalement jeunes, du seul fait d'avoir le joue en fleur et l'âme en joie ; reconnaissez avec moi que votre bouillante jeunesse ne contient pas en soi tous les attributs de la jeunesse, que du moins il n'est pas immédiatement certain qu'elle les contienne. Déposez vos seize ans, fiers et bruyants comme une armure, sur l'autel du Doute méthodique. Je ne tarderai d'ailleurs pas à vous les rendre.

Le sacrifice que vous allez me consentir apparaît d'autant plus aisé qu'il sera plus court et plus fructueux. En effet, d'avoir parcouru un instant avec moi les images incomplètes ou faussées de la jeunesse, d'avoir pris conscience des conditions exactes, sous lesquelles on possède, non pas seulement l'apparence, mais la substance et la réalité de la vie, vous serez plus solidement, et, si j'ose dire, plus consciencieusement jeunes. Jusque là vous aurez eu comme l'usufruit, la joie éphémère de biens dont vous ignorez la source et dont vous ne pouvez prolonger la cause. Vous vous serez sentis transplantés d'un coup de l'enfance dans l'adolescence, et mal remis de cette brusque révolution. Comme le sauvage qui passe soudainement de la paix endormie de ses forêts dans l'active civilisation de nos grandes villes, et ne comprend rien tout d'abord au vibrant décor qui l'enveloppe parce qu'il n'est pas initié, vous ne comprenez qu'à demi ce qui se passe au dedans de vous, et ce que vous veut la brusque éclosion de vos puissances, l'énergique appel de vos désirs.

Il y a dans toute la vie, en effet, une heure exquise et rare, une éclosion d'avril, une poussée verdoyante de vouloirs et d'espoirs, d'une telle richesse, d'une telle ivresse, que le souvenir en prolonge jusqu'à notre automne a teinte et le frisson. Le Moi, soudainement remué dans ses profondeurs, avivé dans ses sources, rayonne à l'envi toutes ses facultés, neuronne toutes ses images, bourgeoise et gonfle avec orgueil son rêve illimité. L'intelligence hasardeuse précipite ses idées, le cœur surabondant prodigue ses émois, la volonté inquiète bâtit journellement des châteaux en Espagne, ou, mieux avisée, des villas à Chicago. Mais ces rêves ardents et souvent contradictoires, ces joies d'être et sans doute aussi d'apparaître, ces activités verveuses et constructives ont besoin de direction et d'unité pour faire surgir du milieu des fleurs chancelantes des fruits fermes et savoureux. C'est assurément l'heure d'un doux vertige, doux comme les aveux et comme les vins nouveaux, comme eux aussi trouble et périlleux, gros des alternatives d'une vie féconde ou désemparée.

Certes, je n'ai pas vécu un an au milieu de vous sans être prémuni contre des craintes chimériques. Je connais votre histoire, vos fastes scolaires, la légitimité des espérances que vous avez fait concevoir à vos maîtres, à vos parents. Vous menez de front l'éducation phy-

sique, l'éducation intellectuelle et morale ; on sait quelque chose de votre endurance physique à La Rochelle, de vos qualités intellectuelles à Poitiers. Tous les lycées de France vous ont confié pour une année comme aux plus dignes, comme aux meilleurs soldats du Droit et de la Justice, le groupe symbolique de Mercier. Je sais d'une façon plus directe et plus particulière les nobles enthousiasmes qui s'émeuvent et déjà s'organisent en vous, jeunes philosophes, avec lesquels, dix mois durant, j'ai cherché la vérité d'une âme toute entière et dont l'inaltérable sympathie, cimentée par les mêmes travaux et par les mêmes espoirs, continue la tradition précieuse qui fait ma joie et ma fierté.

Mais je dois, d'un trait aussi rapide que possible, préciser l'idéal qui se propose à vos efforts, et tout d'abord vous garantir, par excès de prudence, contre certains dangers. Ceux d'entre vous qui nous quittent vont inaugurer des études nouvelles, médicales ou juridiques, industrielles ou commerciales pour se préparer directement à la carrière qu'ils ont choisie. Pour divers et spécialisés que puissent paraître les programmes et les milieux, vous êtes tenus d'écarter les mêmes obstacles et de collaborer à la même œuvre. Vous aurez d'abord à vous mettre en garde contre les préjugés et les coutumes, contre la poésie superficielle et factice de ce qu'on appelle parfois encore, par une survivance heureusement décroissante, la vie d'étudiant ; vous aurez à remplir dignement les pages de la vingtième année.

Vous fuirez d'abord comme la peste ces étudiants contradictoires, et bientôt légendaires, qui n'étudient jamais, et aussi ces chercheurs à rebours d'idéal qui visent à étancher toutes leurs soifs sauf celle de la vérité. Ce ne seront pas de meilleurs modèles, ni même au fond plus modernes que les fanatiques de tous les sports, les virtuoses endoloris de toutes les lyres. Tel, riche seulement des fatalités de son adolescence, moins assidu aux Ecoles de l'Etat qu'à l'école buissonnière, moins stable dans les affections que dans ses records, cycliste ou chauffeur également entraîné, restitue dans ses muscles incoercibles les exigences assurément fort anciennes de l'antropoïde migrateur. Tel autre, moins soucieux de parcourir la planète sur une ligne horizontale que de s'élever dans le monde sur une ligne verticale, s'exerce aux imitations fructueuses, aux admirations nutritives, à l'originalité discrète du commentaire, se pousse dans les lettres ou dans les sciences comme dans les charges d'ancien régime, met au service de la démocratie déconcertée les diplomaties et les grâces, dénonçées déjà par Aristophane, d'un vieux courtisan.

Tel autre, Pyrrhonien attardé dans un siècle où la science répare les faillites de l'ontologie, et réalise les conditions objectives du bonheur, ne le voyons-nous pas substituer aux vives impressions du présent l'image décolorée des temps révolus, se bercer mélancoliquement à l'escarpolette usée des antinomies, et de la retraite morose où s'éteint progressivement la joie de vivre et d'affirmer, ne plus savoir entendre sur la grande route aplanie, sous le soleil toujours propice, l'humanité qui passe, les mains chargées de fleurs et de certitudes.

Mais les fécondités de la terre et de l'esprit ne sont pas données sans labour et sans ténacité ; il appartient à chacun de vous de les préparer en se dégageant des ambiguïtés souriantes et dangereuses d'un âge capable du meilleur et du pire. Ainsi la loi de la pesanteur se réalise dans la chute de la pierre et l'élan du ballon. Il s'agit pour vous de libérer vos tendances du poids lourd des préjugés, de la vieillesse accumulée des coutumes, des gâtes héréditaires, de dégager du jouvenceau l'homme et le citoyen. On n'atteint pas du premier coup la conscience de sa personnalité, de la valeur d'avenir qui est en elle, de

nergies dont elle doit strictement compte aux générations futures. Laissez-moi donc exquies à grands traits l'impératif qui vous attend, catégorique et doux.

(A suivre).

Au Conseil général

L'histoire populaire de Toulouse

Au cours de cette session, le Conseil général du Lot aura à statuer sur de nombreuses demandes de souscription et de subventions.

Mais parmi toutes il y en aura une qui, nous l'espérons, sera favorablement accueillie.

C'est celle relative à l'acquisition de l'ouvrage *L'histoire populaire de Toulouse*, de MM. Louis Ariste, rédacteur en chef du *Midi Républicain* et Louis Braud, rédacteur à *La Dépêche*.

Cet ouvrage, conçu dans un large esprit démocratique, semble au premier abord n'intéresser que très superficiellement notre département. Mais lorsqu'on lit les documents jusqu'à ce jour inédits relatifs à notre illustre compatriote Gambetta, on est obligé de soutenir, d'encourager l'œuvre de nos confrères toulousains.

Certes, on objectera peut-être que les ressources du département étant trop faibles on ne peut doter chaque commune, chaque école, d'un exemplaire de l'histoire populaire de Toulouse, et alors, on classera la demande de MM. Ariste et Braud.

Nous espérons qu'il n'en sera rien, car *L'histoire populaire de Toulouse* mérite d'être propagée, et a droit à l'honneur d'être placée au moins dans les principales écoles de notre département.

Déjà le Conseil général et le Conseil municipal de Paris ont souscrit à cette œuvre parce qu'ils ont vu qu'elle contenait les éléments de propagande républicaine dans l'école, et certes, chacun sait combien la encore est, nécessaire une propagande véritablement républicaine !

Il est donc du devoir de tous les conseils généraux républicains d'encourager des œuvres, telles que celle de nos deux confrères toulousains, parce qu'elle est le résumé d'une époque de lutttes pour la République et un enseignement pour les nouvelles générations.

Le Conseil général du Lot ne peut que donner satisfaction à la demande de MM. Ariste et Braud.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 18 au 21 Août 1900

Naisances

Delcros, François-Gabriel, rue du Cheval-Blanc.

Publications de mariage

Alaux, Antoine-Germain, cultivateur et Roudiès, Madeleine, sans profession. Olivier, Jules-François, coiffeur, et Engelibert, Maria, robeuse. Arnaudet, Jean, cultivateur et Rigal, Marie-Madeleine, sans profession.

Décès

— Il m'a bel et bien oublié pour le Roi, — murmura Rake en emmenant lentement et d'un air chagrin le Roi-de-la-Forêt qui, tirant en arrière et s'impatientant, faisait de vains efforts pour aller retrouver son maître. — Ma foi ! c'est tout naturel. Moi, j'ai des motifs pour l'aimer et beaucoup, encore, mais lui n'a aucune espèce de raison de penser à moi. Tel fut le baume dont le philosophe pansa sa blessure.

Resté seul, Cecil se laissa tomber sur le gazon sous les hêtres, les bras étendus en avant, la tête enfoncée dans l'herbe, toute couverte encore des fleurs de l'été.

Pour la première fois, il comprit le poids de la ruine qui l'accablait... pour la première fois, il se sentit abattu par elle lorsque la tension extrême des nerfs et de la contrainte eût amené une réaction inévitable.

Il comprit ce qu'il avait fait... il avait abandonné tout son avenir.

Bien qu'il eût parlé légèrement à son domestique de son intention d'entrer dans une armée étrangère, il savait combien il avait peu de chances de ne jamais réaliser cet espoir.

Il était possible que Rockingham pût exercer son influence de manière qu'on ne le poursuivît pas ; mais, à moins qu'il n'en fût ainsi par hasard (et Baroni avait paru résolu à ne renoncer à aucune partie de sa demande) la mission de rechercher serait remise entre les mains de la loi, et les ruses de la police secrète, ainsi que les ressources des agents s'étendaient trop loin et trop habilement sur le monde entier pour qu'il pût lui rester à peine l'espoir

Molinié, Jean, cultivateur, 67 ans, à l'Hospice.

Vernhes, Jean-Henri, prêtre, ancien curé, 73 ans, place Saint-Laurent, 3.

Arrondissement de Cahors

**BOULVÉ. — Incendie.** — Un commencement d'incendie s'est déclaré à une maison inhabitée appartenant au sieur Célières, du Camp grand, commune du Boulvé. Grâce aux prompts secours des voisins le feu a été vite éteint.

Les dégâts qui ne sont que matériels sont couverts par une assurance.

**BLARS. — Orage.** — Vendredi au soir, vers les quatre heures, la pluie accompagnée de coups de tonnerre s'est abattue sur notre commune. La foudre est tombée sur un prunier qui a été totalement abimé puis sur une grange où s'étaient réfugiées trois personnes et où se trouvait un petit troupeau de brebis. La foudre a traversé le mur de la grange et a tué deux brebis : les personnes présentes en ont été quittes pour la peur.

Non 100,000 fois non

ne faites pas la folie, si vous voulez acheter une voiturette, d'acheter le premier véhicule venu qui vous causera tous les ennuis, s'il ne vous verse pas dans le fossé. Prenez au contraire une voiturette comme la *Gladiator*, qui soit pourvue du certificat délivré par la Préfecture de police. Avec celle-là au moins vous n'aurez jamais d'ennui et vous ne courrez aucun danger.

En vente à l'usine Gladiator, au Pré St-Gervais (Seine).

LE JOURNAL DU LOT

EST EN VENTE à Cahors

Chez M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.

- M<sup>me</sup> LAVAL, buraliste, boulevard Gambetta.
- Mlle EUPHRASIE IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.
- Mlle MOLINIÉ, buraliste, rue de la Mairie.
- M. MAURY, marchand de journaux, 16, rue Nationale.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

DEUXIÈME PARTIE

X

LE DERNIER SERVICE DU ROI

Mais il en avait éprouvé une bien autrement douloureuse lorsqu'il s'était résolu à se séparer pour toujours du Roi.

Il aimait ce cheval plus qu'il n'aimait rien au monde : il l'avait nourri de sa propre main lorsqu'il n'était encore qu'un tout jeune poulain, il l'avait élevé, dressé et fait entraîner sous ses propres yeux et par ses soins ; il avait reçu un accueil plus sincère de ses yeux aimants et pleins de feu, que jamais toutes ses maîtresses ne lui en avaient fait... Il avait remporté tant de victoires, suivi tant de chasses, passé tant d'agréables journées d'hiver et d'automne avec le Roi-de-la-Forêt pour camarade et compagnon... Il aurait supporté la privation de tout ce qui lui manquait plutôt que celle du monarque de l'écurie, dont le brave cœur ne lui avait jamais fait défaut et dont l'honnête affection était toujours à lui.

Il étendit la main pour faire son signal accoutumé ; le Roi leva la tête de l'endroit où il passait et vint à lui avec le léger hennisse-

ment de plaisir qu'il faisait toujours entendre aux caresses de son maître et pressa son front contre la poitrine de Cecil, en prenant un soin si tendre, avec une si vive sollicitude, de peur de le blesser en le touchant avec ses pieds de devant, que ceux qui aiment et qui comprennent les chevaux en auront seuls une idée.

Cecil entoura son cou et y appuya sa tête, de façon que son visage se trouva caché.

Cecil resta ainsi immobile quelques instants sans que le Roi bougeât ; c'est à peine si le noble animal pressa davantage sa tête contre la poitrine de son maître, comme s'il eût compris que cette étreinte était la dernière et qu'il lui disait un éternel adieu.

Il faisait très peu clair, le feuillage étant trop épais, et ce lieu était très calme et très isolé, un désert dans l'ombre d'arbres entrelacés.

Il avait eu de nombreuses idoles, idoles d'or, idoles d'argile, moins pures, moins fidèles que le brave animal au cœur loyal dont il allait se séparer.

Il resta immobile assez longtemps et, là où son visage s'était caché, la crinière grise et soyeuse du cheval se trouva mouillée de grosses larmes qui se faisaient jour à travers ses paupières baissées ; il posa alors ses lèvres sur le front du Roi, comme il aurait pu les poser sur celui de la femme qu'il aimait ; puis, après avoir fait un geste de la main à son domestique, il s'élança sur la pente escarpée couverte de rameaux entrelacés et de feuillages presque impénétrables qui se refermèrent sur lui et le déroberent à la vue de ceux qu'il quittait.

(A suivre)



LES CHAINES D'OR

PAR M. A. FLEMING

XXVI

LONGTEMPS JE VOUS AI ETÉ FIDÈLE MAINTENANT JE NE LE SUIS PLUS

Elle était devenue livide en l'écoutant et il la regardait avec un sourire qui la rendait folle.

— Je te hais, Reginald ! je te hais !...

Ce fut tout ce qu'elle put dire.

— Très probablement, ma chère ; mais j'espère pouvoir supporter même cela. Vous préféreriez probablement que je ne vinsse plus ici, madame Stanford.

— Je voudrais ne jamais revoir votre odieuse personne, ce ne sera pas de ma faute. Vous feriez peut-être mieux de retourner au Canada. M. La Touche vous aimait beaucoup ; il pourra peut-être oublier ce petit épisode de votre vie et vous recevoir sur son cœur. Bonjour, madame Stanford, je vais voir Mme Montefiore.

Il prit son chapeau et sortit, laissant Rose affaissée, la figure couverte de ses mains.

Si Kate Danton et Jules La Touche avaient jamais désiré se venger, ils n'auraient eu qu'à

voir en ce moment la femme qui les avaient si cruellement offensés.

L'ennemi le plus inexorable ne lui aurait pas infligé la torture terrible qui la broyait.

La pauvre enfant ne sut jamais comment elle passa cette longue et douloureuse journée.

Une nuit plus douloureuse encore suivit : puis une autre journée de désespoir, une seconde nuit de larmes et d'insomnie.

La troisième journée s'écoula sans ramener Reginald.

Le soir, elle reçut une lettre timbrée de France.

GRAND HOTEL

« Paris, 10 avril.

« Chère Madame Stanford,

« Vous avez encore le malheur de porter ce nom odieux, quoique je ne doute pas que le capitaine Danton ne prenne bientôt les mesures nécessaires pour vous en délivrer.

« Suivant ma promesse, je vous ai débarassée à jamais de mon odieuse personne. Comme vous le voyez, je suis à Paris dans un hôtel princier, jouissant de tout le luxe que peut procurer la richesse, et cela en compagnie de Mme Montefiore. Le contraste de ma vie actuelle avec ma vie de la semaine dernière est vraiment frappant.

« L'air maussade de Mme Stanford est remplacé par la figure souriante de ma Pepita aux yeux noirs et les misérables pièces de notre logement de Crown Street-Strand, par un luxe original.

« Je suis heureux et vous aussi, sans doute. Retournez au Canada, chère madame Stanford.

Votre père recevra son enfant prodigue à bras ouverts et tuera le veau gras en son honneur. Le cher Jules est peut-être encore fidèle et vous pourrez encore être trois fois bénie en qualité de Mme La Touche.

« Ah ! j'oubliais... vous et lui appartenez à une église qui ne reconnaît pas le divorce. Quel malheur !

« Je vous prie de ne pas vous tourmenter pour la question d'argent ; j'écris par ce même courrier à notre bonne propriétaire, et lui envoie les deux prochains termes ; dans votre lettre je mets un chèque pour toutes vos dépenses présentes. Je crois que je n'ai rien plus à vous dire, Pepita m'attend pour courir les magasins. Adieu donc, ma chère Rose !

« Je fais les vœux les plus sincères pour votre bonheur futur et je vous prie de me croire pour toujours votre ami dévoué.

« REGINALD REINECOURT STANFORD. »

XVII

CHARBONS ARDENTS

Environ quinze jours après la réception de cette lettre, Rose Stanford était assise seule dans le pauvre salon de la maison de Londres.

C'était une après-midi de la fin d'avril, et elle était enfoncée dans un fauteuil devant un pauvre feu, enveloppée dans un grand châle.

Elle avait changé terriblement pendant ces quinze jours ; elle avait vieilli, ses yeux étaient creusés ; elle n'était plus qu'une femme fatiguée, usée, misérable.

C'était le troisième jour qu'elle se levait, car une fièvre lente l'avait clouée dans son

lit et fait d'elle la malheureuse qu'elle était.

Elle venait de terminer une longue et triste lettre qu'elle tenait sur ses genoux, tandis qu'elle grelottait devant le feu.

C'était une lettre à son père ; tardive demande de pardon, une confession de ses fautes, ou plutôt de celles de Reginald, car naturellement, elle rejetait tout le blâme sur lui, quoique, si Rose eût dit toute la vérité, la plus grande part de blâme lui fût revenue ;

Voici la fin de la lettre de Rose :

« Je suis malade, pauvre, désespérée ! Je voudrais revenir mourir à la maison. J'ai été bien coupable, papa, mais j'ai tant souffert que ceux mêmes que j'ai offensés devraient me pardonner. Ecris-moi tout de suite et dis-moi que je peux venir. Je ne demande qu'à mourir en paix chez nous. Je sens que je me meurs maintenant. »

Elle plia la lettre en soupirant péniblement et d'une main qui tremblait comme celle d'une vieille femme ; puis, faisant un effort pour atteindre la sonnette, elle retomba sur son fauteuil.

La jeune fille alerte se présenta aussitôt, la figure souriante et le bébé criard de Mme Stanford dans les bras.

Pendant ce temps d'épreuves on s'était montré très bon dans la maison pour cette jeune mère et cet enfant abandonné ; mais Mme Stanford était trop abattue et trop souffrante pour s'en apercevoir.

— Tenez, Jane, dit Mme Stanford en lui tendant la lettre, donnez-moi l'enfant et mettez cette lettre à la poste. (A suivre.)

ON DEMANDE UN ÉLÈVE EN PHOTOGRAPHIE

PHOTOGRAPHIE D'ART J. VALDIGUIÉ

5, rue du Portail-Alban, 5, Cahors

ADMIS A L'EXPOSITION DE 1900

MEMBRE DU CONGRÈS PHOTOGRAPHIQUE

QUI AURA LIEU A PARIS EN JUILLET

PROCHAIN

Reproductions et agrandissements en toutes dimensions de portraits, gravures, pastels, peintures, etc., par tous procédés ayant obtenu les plus hautes récompenses pour ce genre de travaux, aux Expositions universelles, 8 fois hors concours et membre du jury.

Photographie la nuit à la lumière artificielle Nouvelle installation du matériel suivant les grands progrès du jour CÉLÉRITÉ, TRAVAUX SOIGNÉS ET GARANTIS PAR TOUTS PROCÉDÉS

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Exposition Universelle de 1900

La Compagnie d'Orléans a l'honneur d'informer le public qu'elle s'est mise d'accord avec les Compagnies du Midi et de Paris à Lyon et la Méditerranée pour doubler, pendant la durée de l'Exposition Universelle de 1900, le délai de validité des Billets Aller et Retour ordinaires délivrés en vertu du tarif G. V. n° 102, les gares de la Compagnie du Midi à destination de Paris, quai Austerlitz et quai d'Orsay, ou de Paris P.-L.-M. sans que le délai doublé puisse excéder 16 jours.

En outre, cette validité exceptionnelle (validité ordinaire doublée) pourra être prolongée de la manière suivante :

Billets valables :

12 jours, Faculté de prolongation de 2 fois 3 jours.

15 jours, Faculté de prolongation de 2 fois 4 jours.

16 jours, Faculté de prolongation de 2 fois 4 jours.

Billets Aller et Retour établis via Bordeaux.

— Faculté de prolongation de 2 fois 5 jours.

Moyennant paiement pour chaque prolongation, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet.

Enfin, la durée de la validité des Billets d'Aller et Retour délivrés via Bordeaux sera augmentée de 24 heures quand elle expirera un Dimanche ou un jour de Fête et de 48 heures quand elle expirera un Dimanche suivi d'un jour de Fête ou un jour de Fête suivi d'un Dimanche.

Ces dispositions sont applicables aux billets délivrés à partir du 6 Août 1900.

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois

Itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1<sup>er</sup> ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsac, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2<sup>e</sup> ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsac, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

3<sup>e</sup> ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours Prix des Billets : 1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 c. — 2<sup>e</sup> classe 122 fr. 50 c.

Transport des Instruments agricoles

La Compagnie du Chemin de fer d'Orléans vient de soumettre à l'homologation ministérielle la proposition d'inscrire dans ses tarifs les dispositions ci-après, relatives aux prix de transport des instruments agricoles.

D'une gare quelconque à une gare quelconque du réseau.

TAXES PAR TONNES DES BARÈMES CI-APRÈS

1<sup>o</sup> Par expédition de 500 kilogrammes au minimum ou payant pour ce poids :

Jusqu'à 100 kilom., par kilom.....	0 <sup>f</sup> 14
De 101 à 200 — — — — — en sus	0 13
De 201 à 300 — — — — —	0 11
De 301 à 600 — — — — —	0 08
De 601 à 700 — — — — —	0 07
De 701 à 800 — — — — —	0 05
De 801 à 1000 — — — — —	0 04
Au delà de 1000 — — — — —	0 03

2<sup>o</sup> Par wagon d'au moins 4,000 kilogrammes ou payant pour ce poids :

Jusqu'à 100 kilom., par kilom.....	0 <sup>f</sup> 11
De 101 à 200 — — — — — en sus	0 09
De 201 à 500 — — — — —	0 08
De 501 à 600 — — — — —	0 06
De 601 à 700 — — — — —	0 05
De 701 à 900 — — — — —	0 03
Au delà de 900 — — — — —	0 02

Les Batteuses, Faucheuses. Locomobiles, Machines à battre, Moissonneuses, Presses à fourrages, Pressoirs et Semoirs, non emballés, envoyés en location ou en réparation bénéficieront, au retour, d'une réduction de 50 0/0 sur les prix des barèmes ci-dessus, lorsque le retour aura lieu dans les six mois qui suivront la date de l'expédition.

D'une gare quelconque du réseau à Bordeaux-Bastide ou St-Jean, Nantes et Saint-Nazaire.

TAXES PAR TONNE DES BARÈMES CI-APRÈS

1<sup>o</sup> Par expédition de 500 kilogrammes au minimum ou payant pour ce poids :

Jusqu'à 150 kilom., par kilom.....	0 <sup>f</sup> 08
De 151 à 200 — — — — — en sus	0 07
De 201 à 500 — — — — —	0 04
De 501 à 800 — — — — —	0 021
Au delà de 800 — — — — —	0 05

2<sup>o</sup> Par wagon chargé d'au moins 4,000 kilogrammes ou payant pour ce poids :

Jusqu'à 50 kilom., par kilom.....	0 <sup>f</sup> 085
De 51 à 200 — — — — — en sus	0 06
De 201 à 300 — — — — —	0 03
De 301 à 400 — — — — —	0 04
De 401 à 500 — — — — —	0 03
De 501 à 700 — — — — —	0 05
Au delà de 700 — — — — —	0 011

Ces barèmes ne comprennent pas les frais accessoires de manutention.

Les prix des barèmes sont majorables pour les colis pesant isolément plus de 10,000 kilogrammes.

Société anonyme de la MODE ILLUSTRÉE Rue Jacob, 56, à Paris

LA

MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

16 PAGES IN-4<sup>o</sup>

PARAIT TOUTES LES SEMAINES AVEC UNE GRAVURE COLORIÉE SUR CHAQUE NUMÉRO

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des travaux d'agrément a augmenté, à partir du 1<sup>er</sup> avril 1897, son format et le nombre de pages. Elle donne, sans augmentation de prix : 1<sup>o</sup> Quatre pages de plus. 2<sup>o</sup> Une gravure coloriée sur la première page de chaque numéro. 3<sup>o</sup> Les romans illustrés peuvent être reliés à part.

Les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants ; elle offre en plus à ses abonnés 24 Patrons découpés sur différentes tailles à choisir sur 250 modèles de tous genres.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

Prix pour les départements : 1<sup>re</sup> édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. — 4<sup>e</sup> édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de M. l'Administrateur rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi s'abonner dans tous les bureaux de poste et dans toutes les librairies des départements.

Étude de M<sup>e</sup> Camille SAUTET

avoué à Cahors,

7, Place du Palais de Justice, 7

Successeur de M<sup>e</sup> Léon TALOU

SÉPARATION DE CORPS

D'un jugement contradictoirement rendu par le tribunal civil de Cahors, le vingt-trois mai mil neuf cent, enregistré, signifié et passé en force de chose jugée,

Entre le sieur Pierre DELFOUR, propriétaire au Trieu, section de Courbenac, commune de Puy-l'Évêque (Lot),

Et la dame Eugénie BOUYSET, sans profession, son épouse, demeurant au Trieu, section de Courbenac, commune de Puy-l'Évêque,

Il appert :

Que les époux DELFOUR-BOUYSET ont été déclarés séparés de corps à la requête et au profit du mari, aux torts et griefs de la femme.

Cahors, le dix-sept août mil neuf cent.

Pour extrait :

Camille SAUTET.

Etude de M<sup>e</sup> Franck CHATONET

Avoué à Cahors, 5, rue Fénélon

Successeur de M<sup>e</sup>s Dupuy et Lacosse.

ASSISTANCE JUDICIAIRE

Décision du 9 novembre 1899

D'un jugement de défaut rendu par le Tribunal civil de première instance de Cahors, le sept mars 1900, enregistré ;

Il appert que la séparation de corps a été prononcée entre Madame Marie-Louise VIGIER, sans profession, épouse de Monsieur Antoine LESCURE, demeurant à Cahors et le dit Monsieur Antoine LESCURE, demeurant actuellement à Paris, 25, rue de Plaisance, au profit de l'épouse contre le mari.

Pour extrait certifié sincère et véritable, Cahors, le vingt-un août mil neuf cent.

L'avoué de la demanderesse,

Signé : F. CHATONET.

PRIME MUSICALE

Pour les lecteurs du Journal du Lot

Ceux de nos lecteurs qui découperont l'avis ci-dessus et l'enverront accompagné de 20 centimes en timbres à M. Rosoor-Delattre éditeur et imprimeur de musique à Tourcoing (Nord), recevront, par retour du courrier, un morceau de musique de ses éditions. Indiquer si l'on désire : valse, polka, mazurka, gavotte, quadrille, morceau de genre, à 2 ou 4 mains, piano et chant, pianos et violon, piano et violoncelle. Tous morceaux à grand succès des meilleurs auteurs moderne . . .

Lot de Futailles

De 220 à 225 litres, de premier choix, à Vendre.

Pour le prix, s'adresser à M.

CLARY, presseur d'huile à

Cahors, Quai de Regourd.

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt du montant de leur abonnement par un mandat sur la poste.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.